



PAR TOUTATIS!

Cfdt:

DEC. 2023

MENSUEL DE VOS ELUS CFDT DU CSE SOPRA STERIA I2S

NOUVELLE CONSTITUTION DU CSE I2S

À la suite des élections, le Comité Social et Économique (CSE) a vu émerger une nouvelle dynamique, avec la **CFDT** remportant des postes au sein des différentes commissions.

Répartition des Postes **CFDT** dans les Commissions Obligatoires :

- ✓ **Commission "Orientations Stratégiques" :**
La **CFDT** a obtenu une représentation au sein de cette commission cruciale, permettant ainsi une implication dans la définition des orientations stratégiques de l'entreprise.
- ✓ **Commission "Politique Sociale, Emploi et Égalité Professionnelle" :** La présence de la **CFDT** dans cette commission souligne son engagement envers des politiques favorisant l'emploi et l'égalité professionnelle au sein de l'organisation.
- ✓ **Commission "Développement des Compétences" :** La **CFDT** occupera un rôle clé dans cette commission, participant à la mise en place de stratégies visant à renforcer et à développer les compétences des salariés.
- ✓ **Commission "Situation Économique et Financière" :** La représentation de la **CFDT** dans cette commission cruciale permettra une implication dans les décisions relatives à la santé économique et financière de l'entreprise.
- ✓ **Maintien de la «Commission "Activités Sociales et Culturelles" »** commission non obligatoire. Dédiée aux activités sociales et culturelles est une opportunité pour la **CFDT** de contribuer à la vie sociale et culturelle au sein de l'entreprise pour tous les salariés.

La diversité des commissions où la **CFDT** a emporté des postes, reflète son implication et son engagement à influencer un large éventail de domaines au sein du CSE.

Les élus **CFDT** espèrent qu'à travers cette nouvelle configuration, soit l'annonce d'orientation clé pour orienter les décisions et les actions dans une direction plus inclusive et concertée, dans l'intérêt de tous les salariés.

Avec ses 4 élus en CSE, la **CFDT** continuera à vous servir et vous informer comme elle l'a toujours fait.



POLITIQUE CONGES 2023-2024

Comme chaque année, les préconisations que vous recevez de vos managers ne sont que des « recommandations ». Les jours de RTT H, si vous n'avez pas pu les poser, ne seront perdus comme certains ont pu l'indiquer par mail, mais seront automatiquement reportés jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

On ne peut pas vous imposer des "règles" comme de poser plus de 20 jours de congés par été, ou de ne conserver un solde de seulement 8 jours au 1er janvier...

Les congés payés n'ont pas été créés pour réguler l'activité de l'entreprise mais pour permettre aux salariés de se reposer et d'avoir une vie privée. Et si certains managers indiquent que vous pouvez poser vos congés par le biais d'outils informels (Fichier Excel, échanges de mail,...) PTA reste le seul outil officiel que vous devez utiliser pour poser vos congés, RTT & ponts. Si vous êtes dans ces cas ou si vous rencontrez des soucis n'hésitez pas à nous le faire savoir.



PLUS D'INFOS DANS NOTRE COM SYNDICALE



ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL pour recevoir les communications **CFDT**

en envoyant un mail à dscfdtsoprasteria@gmail.com

Consultez notre site internet : www.cfdt-soprasteria.i2s.com

Pour nous contacter : contact@cfdt-soprasteria.com

Vos élus **CFDT** sont présents dans toutes les instances et restent joignables par téléphone, Teams ou mail. **En cas de difficulté, contactez-nous**

